YERRES

Services Techniques
N° Tél : 01.69.49.77.05
N/Réf : NDA/DM/CB

DECISION N° 98 - 12

OBJET : Autorisation au Maire de signer un contrat de mission de coordination « Sécurité et Santé » au profit du BUREAU VERITAS.

Le Député Maire de la Commune de YERRES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2 122 - 22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune de YERRES en date du 29/06/1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122 - 20 du Code des Communes,

VU le Code des Marchés Publiques et notamment ses articles 321 et 308,

VU le Décret n° 94 - 1159 du 26/12/1994 en application de la loi n° 93 - 1418 du 31/12/1993 relative à la sécurité et à la protection de la santé des travailleurs sur les chantiers,

CONSIDERANT les travaux de désenclavement de la Rue de l'Eglise vers la Rue de la Grange,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de confier une mission de coordination « Sécurité et Santé »,

REÇU LE
29 JAN. 1998
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

- DECIDE -

Article 1er : Monsieur le Député Maire de la Commune d'YERRES accepte de signer le contrat confiant une mission de coordination de chantier avec le Bureau Véritas, dont le siège social se situe 21/23, Grande Allée du 12 Février 1934 à Noisiel (77186),

Article 2 : Les honoraires sont fixés à 45 325,00 Frs H.T. soit 54 662,00 Frs T.T.C (cinquante quatre mille six cent soixante deux francs).

Article 3 : Les crédits nécessaires sont prévus au budget de la commune, exercice 1997, fonction 6, sous fonction 64, article 23127.

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 69 49 76 00 - FAX : 69 48 63 98

Article 6 : Le comptable assignataire des paiements est la Trésorerie Principale de BRUNOY.

Article 7 : La présente décision ainsi que le contrat seront inscrits au registre des actes de Mairie et transmis à Madame le Sous-Préfet de l'Arrondissement d'EVRY et à Madame le Receveur Municipal.

Fait à YERRES, le 23 janvier 1998

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne)

Le Député Maire,

Nicolas DUPONT - AIGNAN

REÇU LE
29 JAN. 1998
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY